

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 23 septembre 2021</b>	<b>N° 2021-552</b>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET  
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 23 septembre 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b>N° 2021-552</b>

**Le Taillan-Médoc : Aménagement du chemin de la Plante du Bois des Ormes (entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire): Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le chemin de la plante du bois des ormes au Taillan-Médoc (entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire) n'est plus adapté aux usages qui se sont développés au cours de ces dernières années.

Par conséquent, Bordeaux Métropole ainsi que la commune du Taillan-Médoc souhaitent affirmer un objectif de requalification de voirie.

Les aménagements prévus nécessitent la libération d'emprises foncières. A cet effet, Bordeaux Métropole sollicite auprès de Mme la Préfète de la Gironde l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP et l'ouverture de l'enquête parcellaire.

## **1 – PREAMBULE**

Le chemin de la Plante du Bois des Ormes au Taillan-Médoc, entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire (voir plan de situation annexé), est une voie de desserte métropolitaine permettant d'accéder au groupe scolaire Pometan et au centre de loisirs depuis l'avenue de la Boétie.

L'état de ce chemin, très peu aménagé, a conduit la commune à envisager une requalification complète afin de remédier aux dysfonctionnements constatés, notamment : absence de cheminements piétons et d'aménagements cyclables, ainsi que d'un dispositif d'assainissement pluvial.

L'aménagement de cette voie est proposé sur le FIC de la commune.

## **2 – ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT PROJETE**

Le chemin de la plante du bois des ormes, entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire, est une voie de desserte en sens unique, composée d'une chaussée étroite et d'accotements non aménagés, sur lesquels stationnent parfois les riverains. Il est bordé de maisons individuelles, et emprunté par des piétons et cyclistes qui se rendent notamment au groupe scolaire et au centre de loisirs. Il est dépourvu d'assainissement pluvial et les eaux de pluie ruissellent sur les propriétés privées riveraines.

Le projet de réaménagement vise donc à requalifier cet espace public en :

- créant des aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons et les

- cyclistes ;
- proposant un nombre suffisant de places de stationnement ;
- renforçant le caractère champêtre de la voie ;
- maintenant une chaussée à sens unique de circulation, en la recalibrant ;
- mettant en place un dispositif d'assainissement pour les eaux pluviales.

### **3 – CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT PROJETE**

Le projet propose la création d'un large trottoir (2,80m) sur le côté Est de la voie, d'une chaussée de 3,80m de large, et, sur la rive Ouest, d'une bande de stationnement longitudinal et d'un trottoir.

Afin de réduire la vitesse, des plateaux surélevés sont prévus aux deux extrémités de la section aménagée, ainsi qu'en partie centrale.

La voie sera ainsi classée en zone 30, et permettra la circulation des cyclistes sur la chaussée dans les deux sens.

Des arbres seront plantés autant que possible, en fonction des réseaux existants, entre les places de stationnement.

Le dispositif d'assainissement pluvial consiste à stocker les eaux de pluies dans des structures enterrées sous le large trottoir, avec un débit de fuite vers un collecteur existant.

Ce projet a été estimé à : 635 000 € pour les travaux et 199 976 € pour les acquisitions.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la libération d'emprises foncières. Or, toutes les acquisitions amiables jusque-là menées n'ont pu aboutir.

Le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) est donc nécessaire pour les procédures d'expropriation.

A cet effet, Bordeaux Métropole est appelée à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique et l'ouverture de l'enquête parcellaire.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire seront menées conjointement.

Le projet n'est pas concerné par d'autres procédures réglementaires. Il est compatible avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole en vigueur. Suite à la soumission du projet à la procédure de cas par cas et conformément à l'arrêté pris par l'autorité environnementale le 8 juillet 2021, ce projet a été dispensé d'étude d'impact. Il n'a par ailleurs pas fait l'objet d'une concertation réglementaire, dans le Code de l'urbanisme, n'étant pas dans le champ de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2 ;

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.103.2 ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L122-1 et R.122-2 et suivants concernant la procédure de demande d'examen au cas par cas ;

**VU** le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants, L.131-1 et suivants et l'article R.131-14 relatif aux enquêtes conjointes ;

**VU** la décision du 8 juillet 2021 de l'autorité environnementale (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine) dispensant le projet d'évaluation environnementale après saisine au cas par cas en date du 02/06/2021 ;

**VU** les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité, tenus à la disposition des conseillers métropolitains à l'accueil du Pôle territorial ouest, de 9h à 17h (10-12 avenue des satellites - bâtiment Pégase - 33185 Le Haillan) ;

**VU** l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 30 juillet 2020.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre des aménagements envisagés sur le chemin de la Plante du Bois des ormes, entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire, au Taillan-Médoc nécessite de procéder à des acquisitions foncières, le cas échéant par voie d'expropriation et donc d'obtenir la Déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à cette opération de voirie.

**CONSIDERANT** la délibération n°2020-142 du 17 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, notamment aux articles 33°, 39° et 40°.

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du chemin de la Plante du Bois des Ormes, entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire, au Taillan-Médoc.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Madame la Préfète de la Gironde une demande en vue de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du chemin de la Plante du Bois des Ormes, entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire, sur la commune de Taillan-Médoc afin de permettre de procéder aux acquisitions foncières le cas échéant par voie d'expropriation.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Madame la Préfète de la Gironde une demande en vue de l'obtention de l'arrêté de cessibilité des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du chemin de la Plante du Bois des Ormes, entre l'avenue de La Boétie et le parking du groupe scolaire.

**Article 4** : d'autoriser M. le Président à solliciter l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant enquête préalable à Déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire. Les dépenses seront imputées sur le budget principal 2021, chapitre 21, article 2112, fonction 844.

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

**Article 6** : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants et à mener les acquisitions amiables ou par voie d'expropriation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS